

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents/ Excusés : 4

Pouvoir : 2

L'an deux mille seize

Le cinq octobre,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 septembre 2016

M. PAULAY a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. LEBEDINSKY, PIRA, Mmes ZOIA, RATINAUD, VAYSSIERE, MM MENIER, LATASTE, TREZEGUET, POLETTO

POUVOIRS : Mme SCAFFINI à Mme DELRIEU-GILLET – M. GILLE à M. LEBEDINSKY

ABSENTS / EXCUSES: Mme VALENTI, M. JUIN, Mmes PINASSEAU, VALENTIN

1. Régie photocopie - Avenant 2 : fixation du prix pour l'opération « Adoptez des poules » avec le syndicat Valorizon pour la réduction des déchets.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un avenant 2 de la régie photocopie pour l'opération « Adopter des poules » avec le syndicat *Valorizon* afin de permettre à la commune d'encaisser la somme de 2 euros pour les deux poules.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Choix de l'assurance communale pour les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les trois propositions d'assurance pour le renouvellement du contrat d'assurance concernant les bâtiments communaux (période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021) .

	AVIVA	GROUPAMA	AXA
cotisation annuelle	8 518,00	6097	5900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de la société AXA qui présente les conditions les plus avantageuses pour la période citée

3. Produits d'entretien : choix du fournisseur.

Actuellement, deux sociétés fournissent la commune : IPC et ELIDIS. L'objectif est de diminuer les coûts.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les divers devis proposés par trois sociétés : IPC – La Générale des Achats – Hygiène 47.

M. LEBEDINSKY explique que des produits ont été testés et cette action se prolonge. Il est possible de panacher les fournisseurs. Le choix du fournisseur n'est pas arrêté.

4. SDEE47 devis de rénovation des luminaires de la Commune.

Sur proposition du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47), Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au changement des luminaires et d'ampoules sur certains secteurs de la commune.

Pour sa réalisation dans les meilleures conditions en terme de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier à cette opération au SDEE 47 .

Selon le devis établi par le SDEE 47, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 12 417.58 € HT.

La contribution de la Commune sur ce projet sera de 3 725.23€

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. Indemnité de surveillance allouée au directeur de l'école élémentaire

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement du service de la restauration scolaire, il a proposé au directeur de l'école élémentaire la surveillance du temps périscolaire de l'école élémentaire de 12H à 13H20 selon les modalités en place en 2013-2014. Il s'agit de : la surveillance de la cour de l'école élémentaire et du réfectoire de la restauration scolaire, d'aider les enfants à choisir les activités TAP du soir, ainsi que la gestion des cartes-passeport. Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2016/2017.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat. La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Nature de l'intervention / Personnels	Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1er juillet 2010)
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 euros
Instituteurs exerçant en collège	21,61 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,71 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 euros
Instituteurs exerçant en collège	19,45 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Le montant pour le directeur de l'école élémentaire est de 11.66 € de l'heure.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. Travaux en cours :

La restauration de la porte de l'église de Ste Abondance a commencé, les travaux seront terminés vendredi 07/10/2016.

Vendredi 07/10, la chape du local de la chasse sera être coulée.

Voirie : il reste le marquage à faire sur la place handicapée déplacée en bord de D 933. .

7. Questions diverses

Bornes pour véhicules électriques : M. Le Maire expose la convention reçue du SDEE 47 pour l'installation des 2 places de recharge pour véhicules électriques. L'extension du réseau électrique est à la charge du SDEE47.

Demande du Directeur de l'école élémentaire : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de M. le Directeur. Il demande de trouver une solution pour l'assister dans sa tâche de surveillance de la pause méridienne de 12 h à 13h20 en ajoutant un personnel supplémentaire. Monsieur le Maire rappelle que la tâche de surveillance a été proposée au Directeur dans les conditions de son prédécesseur (exercice 2013-2014).

Cependant, le Conseil municipal comprend les difficultés d'exercice de la mission pour 115 enfants présents.

Afin d'assurer davantage de sécurité, le Conseil municipal accepte de mettre à disposition un personnel communal de 12 h 00 et 12 h 30

Plan retrait gonflement des argiles : la carte et les recommandations n'ont pas changé. Une enquête publique est disponible en mairie jusqu'au 10 novembre 2016.

Syndicat Trec et Gupie : un Plan pluriannuel de travaux sur le bassin du Trec et la Canaule est en cours de réalisation.

Entreprises : Des caméras extérieures vont être installées au restaurant « Le Moulin d'Ané » et à l'intérieur de La Poste

Associations

- **Récré-Déco passion** : Présentation du Projet informatique avec la mise en place de cours d'informatique. La salle de réunion derrière la Mairie devra être équipée d'une borne wi-fi ; la solution technique est à l'étude (élu en charge des travaux et associations)
- **Le Marché de Noël** organisé par Récré Déco Passion n'aura pas lieu cette année fin novembre et sera remplacée par des expositions les mercredis après-midi.
- **L'association des Petites Fées** souhaite avoir un créneau supplémentaire pour réaliser des cours de danses le mercredi après-midi. La salle des fêtes n'étant pas disponible, il faut attendre la fin des travaux de la salle des associations.

Calendrier :

Formation avec le CAUE47 : vendredi 21 octobre, participation à la Journée « Accueillir un lotissement »

Commission intercommunale pour « Octobre rose » : Vendredi 07/10 à 17 h 30

Adapt de Virazeil : le lundi 14 novembre 13 h 30 à 17h aura lieu le forum de l'emploi. Ils demandent la gratuité de la salle des fêtes.

A séance est levée à 22 h 20